

Je me réjouis que le gouvernement ait finalement décidé d'agir et qu'il ait annoncé une politique dans ce domaine au cours de la conférence de presse que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a tenue, il y a environ quatre ou cinq semaines.

J'ai été déçu, cependant, par deux aspects de la proposition du gouvernement. Premièrement, l'interdiction de la publicité proposée est partielle. On continuera d'autoriser la publicité aux points de vente. C'est un fait bien connu que si on interdit la publicité d'une certaine façon mais qu'on laisse une échappatoire, les fonds destinés à la publicité, et je crois qu'il s'agit de 200 millions de dollars par année, ne pouvant être dépensés ailleurs, seront affectés au secteur qui est encore exempté. Autrement dit, la publicité aux points de vente augmentera probablement beaucoup et continuera à propager l'idée que c'est super, chic, sexy ou, en quelque sorte, bien d'être vu avec une cigarette aux lèvres.

Deuxièmement, en enregistrant des filiales portant leur nom de marque, les compagnies de tabac pourront faire la publicité de leurs produits en commanditant des événements sportifs ou autres. Là aussi, j'éprouve bien des réserves. Si Macdonald Export établit une filiale afin de pouvoir subventionner les ballets Macdonald Export ou d'autres activités du même genre, c'est là une façon détournée de faire de la promotion et des relations publiques pour la cigarette. C'est une honte.

Le projet de loi soulève un autre problème en ce sens que le ministre n'est pas prêt à agir dans l'esprit qui était celui de la Chambre lorsqu'elle a décidé de permettre que l'on vote sur les mesures d'initiative parlementaire. Si le ministre avait vraiment compris l'urgence de la question, je crois qu'il aurait dit: «Je vais ajouter les propositions du gouvernement au projet de loi du député de Broadview—Greenwood». Nous savons tous que le Parlement n'a pas beaucoup de temps. Les projets de loi ne peuvent pas tous être étudiés.

Si le ministre voulait vraiment que son projet de loi ou ses propositions soient renvoyés à un comité le plus tôt possible, il aurait accepté que ce projet de loi soit adopté, et si son parti avait des amendements à proposer, il aurait pu les apporter et laisser le comité étudier les propositions en question.

Je soutiens ce projet de loi et je n'en fais pas mystère. Je suis un fumeur repent. J'ai abandonné la cigarette en 1983, la veille du Jour de l'An. C'est une résolution du Jour de l'An que j'ai réussi à tenir. J'ai encore terriblement peur que, si je fume une seule cigarette, je reprendrais cette mauvaise habitude. Je pense qu'on ne peut jamais s'en débarrasser vraiment.

Je suis satisfait de voir tous les appuis que ce projet de loi a recueillis. Trois ou quatre groupes ont écrit des lettres que je voudrais vous citer. L'une d'elles émane de Frank Garritty, président de la Fédération canadienne des enseignants et elle est adressée au député de Broadview—Greenwood. Voici:

J'ai le plaisir de dire qu'à sa dernière réunion, le conseil d'administration de la Fédération canadienne des enseignants a adopté une résolution appuyant le projet de loi C-204. La Fédération canadienne des enseignants représente 220 000 enseignants des écoles primaires et secondaires qui enseignent dans toutes les provinces et territoires du Canada.

J'ai une autre lettre de Ginette Rodger, directrice générale de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada. Elle est adressée au député de Broadview—Greenwood et je vais vous la lire:

### *Santé des non-fumeurs—Loi*

L'Association des infirmières du Canada... approuve l'initiative que vous avez prise en présentant ce projet de loi d'initiative parlementaire. Le Conseil d'administration a examiné votre projet de loi et sa réaction a été très favorable. Il trouve toutefois que les risques pour la santé que présente le tabagisme au travail sont tels qu'il faudrait interdire de fumer dans tous les lieux de travail du gouvernement fédéral.

Il y a aussi une lettre de Wendy Williams, vice-présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme. Voici ce qu'elle a écrit à la députée de Broadview—Greenwood:

Au nom des Canadiennes membres du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, merci pour le projet de loi C-204.

Nous espérons que cette loi tendant à réglementer l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun et à modifier la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes, sera débattu et adopté à la Chambre des communes.

La dernière lettre est celle de Bob White, président national de TUA. Cette lettre, datée du 24 mars, adressée à la députée de Broadview—Greenwood, dit ceci:

... Je tiens à vous féliciter pour les efforts que vous avez faits pour garantir aux travailleurs canadiens un milieu sans fumée... il n'y a absolument aucune raison de tarder davantage à adopter un projet de loi dans ce sens. C'est la raison pour laquelle nous donnons notre appui inconditionnel à votre projet de loi, la Loi sur la santé des non-fumeurs, le projet de loi C-204.

Cette lettre vient du Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, un des plus importants du pays. Ce sont là quelques-unes seulement des lettres d'appui les plus récentes.

Je rappelle aux députés qu'il s'agit d'un risque sanitaire qui entraîne le décès d'environ 35 000 personnes par année. Je voudrais d'ailleurs vous citer quelques chiffres du Conseil canadien sur le tabagisme et la santé. En 18 mois, le nombre de décès dus au tabac équivaut au nombre total de soldats canadiens qui ont été tués au cours de la Seconde Guerre mondiale. Autrement dit, en 18 mois, le tabac cause autant de décès et de souffrances que ceux et celles qui ont affligé la nation canadienne au cours du dernier conflit mondial.

Les coûts sont énormes. Le temps est venu de faire quelque chose pour indiquer que l'usage du tabac n'a plus la sanction ni l'approbation directes ou tacites du gouvernement du Canada.

Si un fabricant disait au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qu'il a un nouveau produit fantastique qu'il aimerait vendre aux Canadiens, un produit qui en aliterait des centaines de milliers dans des hôpitaux, qui réduirait leur espérance de vie de sept ou huit ans en moyenne, qui causerait 35.000 décès par année, si ce fabricant demandait la permission de vendre son produit au Canada, nous serions tous estomaqués. Pourtant, c'est exactement ce que nous faisons parce que les Canadiens ont laissé les groupes de pression des fabricants de tabac dicter ce que nous devrions faire.

Il y a d'autres utilisations possibles pour les terres arables en cause. En tant que Canadiens, nous devrions être prêts à investir une partie de l'argent économisé par la diminution de l'usage du tabac pour permettre aux producteurs de tabac de se lancer dans d'autres secteurs. Ni les fabricants, ni les employés, ni les agriculteurs n'ont réussi à nous prouver qu'il fallait perpétuer ce danger pour la santé et en faciliter l'accès au public comme nous le faisons, puisque l'usage du tabac est cause de nombreuses maladies et de décès, et qu'il fait des véritables ravages.